



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté travaux pour branchement électrique – 2, rue Sous Gros Bois -
Entreprise EIMI Elec –
ARR 2024-01-15-04-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise EIMI Elec sis 83 rue de la Pâle 25230 Seloncourt

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux en vue d'un branchement électrique 2 rue Sous Gros Bois à SELONCOURT -25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'ouverture de fouille sur demie chaussée en vue de travaux électrique
auront lieu à SELONCOURT au 2 rue Sous Gros Bois. Ces travaux débuteront le 24 janvier 2024 pour
une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules se fera sur une seule voie
de circulation et sera régulée par alternat manuel.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise EIMI Elec chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de
chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la
Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 15 janvier 2024

Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation

